

L'ours est un prédateur : gardez vos distances !

Depuis 2005, on rencontre à nouveau des ours isolés en Suisse. Au printemps 2017, un ours a été aperçu dans le canton de Berne pour la première fois depuis 194 ans. Les ours sont en principe très craintifs et la probabilité d'en voir un en liberté est donc très faible. Mais lorsque les ours n'ont plus peur de l'homme, il faut se montrer très prudent. Il est donc important de suivre les règles suivantes :

Que faire lorsque vous vous promenez dans une zone où peuvent se trouver des ours ?

- Informez-vous sur la présence éventuelle d'ours
- Restez sur les sentiers de randonnée
- Evitez les arbustes à baies denses et les zones isolées où poussent des champignons
- Faites-vous remarquer en parlant ou en faisant un peu de bruit
- Ne laissez pas traîner de restes de repas ou de déchets
- Tenez votre chien en laisse

Que faire si vous voyez un ours ?

- Restez calme et essayez d'évaluer la situation
- Faites-vous remarquer en parlant de la manière la plus naturelle possible
- N'essayez en aucun cas de vous approcher de l'ours
- Eloignez-vous lentement (ne jamais courir, les ours sont beaucoup plus rapides que nous)
- Evitez de faire tout ce que l'ours pourrait prendre pour une menace (agiter un bâton, jeter des pierres, crier, etc.)
- N'attirez jamais un ours avec de la nourriture
- N'essayez pas de le prendre en photo, pensez avant tout à votre sécurité
- Ne poursuivez jamais un ours

Que faire si l'ours se dresse sur ses pattes arrière ?

- Les ours se mettent debout pour observer les alentours, il ne s'agit pas d'un geste menaçant
- Ne bougez pas et faites-vous remarquer en parlant calmement

Ne laissez pas traîner de déchets ; ne donnez jamais à manger à un ours !

Si un ours assimile une fois l'homme à un fournisseur de nourriture, alors il perdra toute crainte envers lui. Il recherchera au contraire sa présence, ce qui peut se révéler très dangereux. Veuillez donc respecter les consignes suivantes :

- Ne donnez jamais à manger à un ours
- En randonnée, ne laissez traîner ni déchets, ni restes de repas
- Les tas de compost et les bidons d'huile de colza constituent également des sources de nourriture potentielles pour les ours.

Situations particulièrement dangereuses

- Une femelle avec ses petits
- Un ours blessé
- Un ours qu'on dérange pendant qu'il mange
- Un chien qui s'approche d'un ours

Signalez la présence d'un ours

Si vous observez un ours brun ou des traces récentes de son passage (empreintes, déjections), notez l'emplacement exact et prenez si possible une photo des traces. Pour tout signalement et toute question concernant les ours, contactez la surveillance de la chasse au **0800 940 100** ou l'Inspection de la chasse du canton de Berne au **031 636 14 30**.

